

● (1450)

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POSITION DES MILITAIRES CANADIENS ATTACHÉS AU NORAD LORS DE L'ÉTAT D'ALERTE DÉCRÉTÉ PAR LE PRÉSIDENT NIXON LE 25 OCTOBRE—L'INFORMATION TARDIVE DU MINISTRE

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Croit-il que le chef de l'état-major de la Défense a fait preuve de jugement en attendant six heures avant d'informer les autorités politiques du premier écart de la ligne de conduite en matière d'alerte d'une composante du Norad en 11 ans, situation dangereuse en soi, et le ministre a-t-il maintenant donné d'autres directives au chef de l'état-major de la Défense et aux autres officiers supérieurs afin d'être certain qu'à la prochaine alerte, on ne le laisse pas dormir?

M. l'Orateur: A l'ordre. La première partie de la question du député est irrecevable. Elle demande une opinion. Mais peut-être le ministre pourrait-il répondre à la deuxième partie.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je fais entièrement confiance au chef de l'état-major...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Richardson: ... et je crois que les événements ont ensuite prouvé qu'il avait eu raison.

M. Rowland: Le ministre nous a dit hier que les quartiers généraux de Norad à North Bay ont été avertis le 25 octobre vers minuit que les Américains avaient pris la décision de rallier Defcon III alors que le chef de l'état-major de la Défense n'en a pas été averti avant environ 2 h 18. Le ministre connaît-il les raisons de ce délai et pourrait-il nous les confier? Quelles mesures entend-il prendre afin de s'assurer qu'à l'avenir il n'y ait aucun délai de ce genre?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je crois que l'avis transmis de vive voix a nos quartiers généraux du Norad est venu avant que ne fût prise la principale décision. Cet avis nous avertissait que cette décision pouvait être prise et, en fait, le chef de l'état-major était bel et bien au courant avant qu'elle ne le fût.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut poser une dernière question supplémentaire, après quoi je donnerai la parole au député de Témiscamingue.

M. Rowland: Monsieur l'Orateur, comme le commandant adjoint de Norad est un officier canadien et a dû être mis au courant de l'alerte presque immédiatement, le ministre a-t-il déterminé pourquoi le chef de l'état-major de la Défense n'en avait pas été immédiatement informé? Au fait, l'officier canadien supérieur à Norad rend-il principalement compte au chef de l'état-major de la Défense ou à un général américain?

Questions orales

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je dirais que notre commandant canadien a porté le même jugement que notre chef d'état-major, à savoir que les renseignements qui nous étaient parvenus ne concernaient pas directement nos forces canadiennes.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

ON DEMANDE SI LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS SONT TERMINÉES

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il dire à la Chambre si les négociations qui ont eu lieu avec les États-Unis au sujet du transport aérien entre le Canada et les États-Unis sont terminées? Dans l'affirmative, serait-il disposé à faire une déclaration à la Chambre et à déposer le texte de l'entente qui a été conclue à ce sujet?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les négociations avec les États-Unis sont terminées, le document a été initialé par le responsable de chacune des délégations, mais l'entente n'est encore ratifiée ni par le gouvernement américain, ni par le cabinet canadien. Lorsqu'elle le sera, l'entente entrera en vigueur.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES MESURES VISANT À CONTREBALANCER LE PRIX ÉLEVÉ DU PÉTROLE

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de la situation qui prévaut dans la province de Québec.

Étant donné que le prix du pétrole brut au Québec est présentement supérieur à celui vendu dans les provinces situées à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, et étant donné que ce prix se situe au niveau de celui du marché mondial, le gouvernement est-il en mesure d'assurer à la Chambre qu'il prévoit l'adoption d'une stratégie industrielle visant à contrebalancer ce prix élevé?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain d'avoir pleinement compris la question. Peut-être le député voudrait-il la répéter.

[Français]

M. Wagner: Avec plaisir, monsieur le président. Ma question a particulièrement trait à la situation qui prévaut dans la province de Québec.

Étant donné que le prix du pétrole brut au Québec est présentement supérieur à celui exigé dans les provinces situées à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, et que ce prix correspond à celui du marché mondial, le gouvernement est-il en mesure d'assurer à la Chambre qu'il prévoit l'adoption d'une stratégie industrielle visant à contrebalancer ce prix élevé?